

Arrêté du 28 janvier 2015 portant nomination du jury de l'examen de contrôle des connaissances relatif à la spécialisation de droit international privé prévu par l'article 43-5 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire
NOR : JUSC1426116A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 modifié relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire, notamment son article 43-5 ;

Vu l'arrêté du 25 juin 1996 fixant la liste des certificats de spécialisation des notaires ;

Vu la proposition du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 13 octobre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur du notariat en date du 14 octobre 2014,

ARRÊTE

Article 1

Le jury de l'examen de contrôle des connaissances relatif à la spécialisation de droit international privé prévu par l'article 43-5 du décret du 5 juillet 1973 susvisé est composé comme suit :

I. - Titulaires

Président : M. Georges KHAIRALLAH, professeur des universités à l'université Paris II.

Membres :

- Mme Corinne ARRAULT, vice-président chargé des affaires familiales au tribunal de grande instance de Paris ;
- Me Patrick-Léon LOTTHE, notaire à Bailleul.

II. - Suppléants

Président : Mme Marie-Elodie ANCEL, professeur des universités à l'université Paris XII.

Membres :

- Mme Martine TRAPERO, substitut du procureur général près la cour d'appel de Paris ;
- Me Lionel GALLIEZ, notaire à Paris.

Article 2

La directrice des affaires civiles et du sceau est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 28 janvier 2015.

Pour la ministre et par délégation,
La directrice des affaires civiles et du sceau,

Carole CHAMPALAUNE